

Au service de garde, il ne doit pas y avoir de migration au niveau des différents groupes d'élèves, que ce soit en début de journée, le midi ou après la journée de classe. C'est-à-dire qu'il ne doit pas y avoir de circulation d'élèves entre les groupes. Voir la référence ci-bas :

« Les élèves auront un même local réservé aux classes, au dîner et au service de garde. Les sous-groupes demeureront toujours les mêmes. »

EXTRAIT_QUESTIONS ET RÉPONSES no22 du 10 mai 2020_COVID
19_Déconfinement_Gouvernement du Québec